

Nombre  
de membres en  
exercice

9

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du : 7 mai 2026

Délibération n° : 2026/0705/4

sous la présidence de : Monsieur Lionel FOURNIER, Président

Date de la convocation : 30 avril 2026

Présents (8) : Mmes WAGNER, DA ROCHA, PAGANI,  
TORSIELLO,  
MM. FOURNIER, DUMON, KRONZ,  
CHARLIER

Absente (1) : Mme NAPOLI

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,  
assurant le secrétariat de la séance,

---

**POINT N° 4 - Election du Vice-Président du CCAS**

---

**VU** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que "dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président" ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

**CONSIDERANT** que Madame Veronica WAGNER s'est portée seule candidate à la fonction de Vice-Président du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**DECIDE :**

- Mme Veronica WAGNER :
  - Pour : 8 voix
  - Contre : 0 voix
  - Blancs : 0 voix

.../...

**Article 1 :** Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Veronica WAGNER.

**Article 2 :** Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

---

**Extrait certifié conforme  
ROMBAS, le 12 mai 2026**

**Le Président du CA :**

